



Financé par
l'Union européenne



Étude sur les violences sexuelles à l'encontre des enfants au Maroc.

Termes de référence





Financé par
l'Union européenne



I. Présentation d'AMANE et du projet ATFALONA :

1. Présentation d'AMANE :

L'Association Meilleur Avenir pour Nos Enfants (AMANE = Sécurité en Arabe) est une association de droit marocain à but non lucratif, créée en Février 2009. Sa mission est de contribuer à la lutte contre toutes les formes de violences, en particulier sexuelles et basées sur le genre, à l'égard de tous les enfants, y compris les plus vulnérables; et de promouvoir un Etat de droit, une société ouverte et inclusive où tous les enfants exposés à diverses formes de violences ont leur voix entendue, leurs droits respectés et sont protégés et pris en charge par des structures familiales, communautaires, associatives et institutionnelles conscientes de leurs droits/obligations et prenant leurs responsabilités. AMANE intervient sur l'ensemble du territoire marocain. Elle n'intervient pas directement auprès des enfants, elle vient en appui à la mise en œuvre des interventions de tous les professionnels (publics, privés et associatifs) dont le travail est en lien avec les enfants au Maroc pour renforcer leurs capacités et savoir-faire dans un souci permanent d'autonomisation et de professionnalisation.

2. Présentation du projet ATFALONA :

Le Projet ATFALONA (Nos enfants) - Contribuer à l'émergence d'acteurs de changement pour la protection de tous les enfants - est mis en œuvre par AMANE avec le soutien financier de la Délégation de l'Union Européenne (DUE) sur une durée de 3 ans et est réalisé au niveau des provinces de Meknès et Khémisset. Il vise à améliorer l'environnement protecteur des enfants à travers la promotion de leurs droits, l'amélioration des réponses en termes de prévention, détection, prise en charge (PEC) et signalement des violences à leur égard à travers la sensibilisation, le renforcement organisationnel et la coordination entre les OSCs et les acteurs institutionnels en lien avec la protection de l'enfance.

II. Contexte général et justifications de l'étude :

La violence sexuelle (VSE)¹ à l'encontre des enfants est un phénomène mondial, subversif et coûteux, ayant des conséquences destructrices sur ses victimes, et y compris sur la société tout entière. Le coût financier du phénomène est cependant « dérisoire par rapport aux conséquences sur la santé des individus² » précise l'OMS. En effet, les VSE constituent une atteinte manifeste aux droits de l'enfant en nuisant à son développement et à son épanouissement, en portant atteinte à son intégrité et en occasionnant des répercussions sur sa santé physique et psychologique à long terme. La lutte contre les VSE est donc un enjeu majeur de sécurité, d'intégrité et de respect des droits des enfants, car sa non-prise en charge menace d'accroître le risque pour ceux qui en ont été victimes de reproduire les violences qu'ils ont subies.

Si les VSE constituent une forme de violence non tolérée, qui découle parfois sur une forte agitation sociale³, le phénomène persiste et demeure largement tabou. Il est difficile d'évaluer, tant

¹ La violence sexuelle sur enfant est employée dans ce document pour présenter toutes les formes et modalités d'abus et d'exploitation sexuels sur mineurs, commises par un individu seul ou un groupe organisé, à des fins commerciales ou non, en intra ou en extra familial. L'équipe de recherche devra prendre en compte les définitions données dans les documents de références cités et veillera à n'exclure aucune forme ou aucun aspect des violences sexuelles dans l'étude.

² Nations Unies. *Violence contre les enfants : l'OMS appelle à s'attaquer à la maltraitance cachée*. 14 janvier 2020. <https://news.un.org/fr/story/2020/01/1059852>

³ Affaire de Tifelt par exemple



Financé par
l'Union européenne



au niveau international que national, le nombre exact d'enfants victimes/survivant(e)s de violences sexuelles, **les données (pas toujours fiables) ne reflétant pas la réalité du terrain**. Il est cependant indéniable que si les filles sont plus exposées aux VSE, les garçons sont également grandement touchés. Les violences sexuelles à l'encontre des garçons constituent un phénomène sous-estimé, peu connu, peu investi, sur lequel AMANE⁴ a d'ailleurs travaillé en collaboration avec l'ONG ECPAT International et que cette étude ne saurait laisser de côté.

En 2014, l'association AMANE avait réalisé une étude sur les violences sexuelles (VSE) à l'encontre des enfants au Maroc. Celle-ci avait permis de réaliser un premier état des lieux des VSE à l'encontre des enfants au Maroc, c'est-à-dire de mesurer le phénomène, d'identifier ses déterminants et facteurs de vulnérabilité. Si l'étude soulignait les efforts réalisés par le pays « au niveau normatif en procédant à un important travail d'harmonisation de la législation nationale avec les normes internationales des droits de l'Homme », elle attirait également l'attention sur les **faibles retombées des politiques mises en place** ainsi que sur les **défis en matière de prévention, de prise en charge et de réhabilitation**.

Depuis cette étude, le Maroc a poursuivi son engagement en matière de protection des droits de l'enfant aux niveaux national et international : Au niveau international, le Maroc a adhéré à la majorité des traités internationaux relatifs aux droits de l'Homme en général et aux droits de l'enfant en particulier. La dernière décennie s'est notamment traduite par la ratification de la convention sur la cybercriminalité (Convention de Budapest) en 2018 et la ratification du Pacte relatif aux droits de l'enfant de l'Organisation de la coopération islamique et qui définit les droits de l'enfant dans l'islam en 2019. Au niveau national, le Maroc a continué son travail de **réformes législatives et d'adoption de mesures favorables en faveur de l'égalité et de la protection de l'enfance (PE)**, notamment par :

- La mise en place en 2015 de la PPIPEM⁵ pour la décennie 2015 – 2025
- La loi contre la traite humaine en 2016
- La loi relative à la lutte contre les violences faites aux femmes en 2018
- La loi relative au travail domestique en 2018

Cependant **l'absence de moyens** et les **déficits des dispositifs territoriaux intégrés de protection de l'enfance** pèsent sur la mise en œuvre de la PPIPEM (dont l'évaluation est d'ailleurs programmée en 2023).

L'étude commanditée en 2022 par AMANE sur les violences basées sur le genre à l'égard des filles et des garçons, souligne que « **le grand défi reste la transposition de la réglementation sur le terrain** ». La réalité du terrain suggère entre autres :

- Un manque de données fiables dû notamment à l'absence d'un système d'information national standardisé de collecte de données
- Un manque de capacités matérielles et techniques

⁴ L'association « Meilleur Avenir pour Nos Enfants » (AMANE), mène depuis 2009 des projets ayant pour but d'appuyer les acteurs de la protection de l'enfance dans la mise en œuvre de mécanismes visant la promotion des droits de l'enfant et la lutte contre les violences sexuelles

⁵ Politique Publique Intégrée de la Protection de l'Enfance



Financé par
l'Union européenne



- Un manque d'engagement politique
- Un manque d'outils de protection et de coordination entre acteurs institutionnels et acteurs citoyens
- La persistance du poids des normes sociales
- Des limites juridiques, notamment dans la définition des concepts utilisés (ex : viol, homosexualité)
- Une méconnaissance des enjeux par certaines OSC, notamment liée à la prise en compte du genre dans leurs interventions, dimension constitutive des VSE.
- L'absence de politique de protection sociale efficace pour soutenir la famille
- Une extrême faiblesse institutionnelle, une capacité de réponse des structures de PE limitée.

Dans ce contexte, et environ 10 ans après l'étude sur les VSE de 2014, AMANE souhaite réaliser une nouvelle étude sur les violences sexuelles à l'encontre des enfants afin de dresser un état des lieux actualisé du phénomène en insistant sur le **cadre juridique, légal et réglementaires des VSE et son application effective**. Cet aspect revêt une importance particulière en constatant l'important **décalage entre les politiques publiques et la réalité du terrain** et le fait que les enfants ne sont pas protégés légalement et juridiquement de la même manière face aux VSE. Un nouvel état des lieux apparaît d'autant plus nécessaire dans un contexte de mutation et de progrès de la cybercriminalité, de transformation du cadre juridique et légal et face aux effets de la pandémie du COVID-19 ayant exacerbé la violence intrafamiliale.

L'étude s'appuiera sur les **données quantitatives et qualitatives** que l'équipe de recherche récoltera dans les **régions de Khémisset et Meknès** qui devront être mises en perspective selon les communes de chaque région et avec les données nationales. L'analyse des données permettra de **mesurer et d'étudier le phénomène, ses causes et ses manifestations**, ainsi que les **différents degrés d'application du cadre légal, juridique et réglementaire** en la matière à l'échelle des deux régions.

III. Objectifs de l'étude :

- A terme, l'étude doit permettre de :
 - Avoir une **compréhension contextualisée du phénomène de la VSE** dans ces deux régions, tenant compte de l'évolution du phénomène et du traitement des situations de VSE, et de l'environnement socio-économique et culturel.
 - Etudier et analyser le **cadre légal, juridique et réglementaire** au niveau des deux régions et à l'échelle nationale, et son **application** face à la **prévalence** du phénomène
 - Soutenir des actions conjointes basées sur des données qui légitimeront les analyses et recommandations de la société civile dans le cadre du suivi des engagements pris par le Maroc.
 - La formulation de **recommandations précises, ciblées et contextualisées** couvrant les champs **politique, juridique, économique, médical, social, éducatif et culturel du pays**, au regard des barrières et goulots d'étranglement entravant le respect des droits des enfants exposés, victimes ou à risque de VSE.
 - Renforcer la position des OSC dans les espaces de dialogue.
 - Contribuer à la réalisation progressive des ODD 3, 4, 5, 10, 16 et 17.



Financé par
l'Union européenne



- L'étude doit être un outil :
 - D'aide à la décision qui donne des pistes de réponses programmatiques adaptées pour prévenir et prendre en charge la violence sexuelle à l'égard des enfants au Maroc.
 - De plaider afin que la société civile s'appuie sur des analyses probantes pour influencer les politiques publiques VSE du secteur de la protection de l'enfance au Maroc.
 - D'identification des causes profondes qui sous-tendent :
 - Le phénomène de la VSE.
 - Les décisions de justice.

IV. Champ de l'étude et population cible :

L'étude couvrira **obligatoirement tous les champs d'analyse suivants** :

- La prévalence du phénomène de la VSE dans les deux régions :
 - Toutes les typologies de VSE recensées dans les deux régions.
 - Le croisement des données récoltées lors des enquêtes qualitatives/quantitatives avec les statistiques officielles disponibles.
 - Les tendances en termes de prévalence des différentes formes de VSE comparativement aux autres formes de violences à l'égard des enfants dans ces deux régions, et à l'échelle nationale.
 - Une description des spécificités du phénomène des violences sexuelles à l'encontre des enfants, sa perception sociales et culturelles et l'identification des causes et facteurs de risques sous-tendant le phénomène (politiques, socio-économiques, socioculturelles, environnementales...).
- Les dispositifs associatifs et étatiques de prévention, référencement, prise en charge et réhabilitation dans ces deux régions :
 - Décrire les dispositifs médicaux, juridiques et sociaux de protection de l'enfance étatiques et associatifs existants et leur effectivité en termes de perception, de connaissance, d'accessibilité et d'efficacité.
 - Préciser les ressources (humaines, matérielles/infrastructures, voire financières) et dont ces derniers disposent pour assurer les missions de prévention, prise en charge, réhabilitation.
 - Mettre en perspective les ressources avec la prévalence du phénomène.
- Le cadre juridique, légal et réglementaire du Maroc en matière de prévention et de prise en charge des enfants exposés à la VSE.
 - Présenter les décisions de justice en cas de VE/VSE :
 - Lister les types de VE/VSE.
 - Lister et décrire les profils des victimes de VE/VS (âge et situation socio-économique de l'enfant).
 - Lister et décrire les condamnations / sanctions prononcées à l'égard des auteurs de VSE.

- Lister et décrire les profils des auteurs (sexe, âge, voire données socio-économiques).
- Analyser ces décisions à l'aune du cadre juridique, légal et réglementaire national en lien avec les VE et VSE.

L'étude s'appuiera sur des **données qualitatives et quantitatives à récolter** par l'équipe de recherche **auprès des pouvoirs publics** (l'Entraide nationale, des ministères/délégations de l'éducation nationale, de la santé/des hôpitaux, du ministère public, de la Justice) et **auprès des associations de proximité** qui délivrent des services sociaux de base.

Les enquêtes qualitatives et quantitatives couvriront les régions de **Khémisset et Meknès**, avec obligation de cibler les communes urbaines et rurales des deux régions proposées par l'équipe de recherche sur base des résultats de l'état des lieux et justifiées par un argumentaire solide.

Le travail d'enquête ciblera :

- Les enfants vivant en milieu familial.
- Les enfants privés de milieu familial bénéficiant d'une protection alternative.
- Les enfants pris en charge par des associations et institutions.
- Les parents et adultes de l'entourage des enfants (membres de la famille, enseignants, éducateurs...).
- Les responsables et équipes des associations de protection de l'enfance y compris les membres de la Plateforme CDE et/ou du Mouvement Enfance Maroc.
- Les professionnels associatifs et étatiques intervenant dans le circuit de prise en charge de l'enfant et ayant été amenés à accompagner des enfants victimes de violences sexuelles au niveau des deux régions.
- Les institutions étatiques (et juridiques) nationales et ONG nationales et internationales, en lien avec la protection de l'enfance.

V. Référentiels de l'étude :

L'étude devra **obligatoirement s'appuyer sur les documents de référence suivants** (non exhaustif), aux niveaux national et international :

1. Référentiel national :

- Les documents cadres relatifs à/aux :
 - Dispositifs territoriaux intégrés de protection de l'enfance ;
 - L'unité intégrée de prise en charge des femmes et enfants victimes de violences (Entraide Nationale)
 - La cellule de prise en charge des femmes et enfants victimes de violence (hôpitaux)
 - Cellules de veille au sein des établissements scolaires ;
 - Etablissements de protection sociale et Centres de protection de l'enfance ;
- Les budgets nationaux dans les régions disponibles et alloués à la protection de l'enfance ;
- Le code pénal et le code de procédure pénal ;
- Le code de la famille ;



Financé par
l'Union européenne



- Les différents rapports produits par l'UNICEF et en particulier le Rapport SitAn de l'UNICEF et du MSISF sur la Situation des enfants au Maroc ;
- L'étude du HCP sur la violence à l'égard des femmes et des filles : l'équipe de recherche devra également se rapprocher du HCP qui a prévu de réaliser une enquête nationale sur les violences à l'égard de enfants courant 2023-2024 ;
- Les documents produits par AMANE, en particulier :
 - o L'étude sur les violences sexuelles à l'encontre des enfants au Maroc – 2014 ;
 - o L'étude mondiale sur l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du voyage et du tourisme – rapport régional – 2016 ;
 - o L'étude nationale à propos des violences basées sur le genre à l'encontre des filles et des garçons – 2022 ;
 - o Le rapport de la Global Boys Initiative « Exploitation sexuelle des garçons au Maroc » - 2022 ;
- Les rapports produits dans le cadre du 41ème cycle de l' Examen Périodique Universel (EPU).

2. Référentiel international :

- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (1989) ;
- Le protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000) ;
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) ;
- L'étude du Secrétaire des Nations Unies sur la violence contre les enfants ;
- Le cadre référentiel d'analyse et d'action d'ECPAT⁶ international⁷ ;
- Les différents rapports et études produits par l'UNICEF.

Toutes références générales utiles, nationales et internationales, en matière de protection de l'enfance.

La revue documentaire doit contribuer à parfaire la connaissance et l'analyse de l'équipe de recherche. En aucun cas elle ne saurait servir de base pour alimenter in extenso le rapport d'analyse quantitative et qualitative objet de cette mission. En d'autres termes, le rapport qui sera produit ne sera pas ni méta-analyse, ni une agrégation de données/analyses extraites d'études existantes.

VI. Méthodologie de réalisation de l'étude :

L'équipe de recherche devra **pallier le manque de données et d'analyses et limiter les biais d'interprétation en croisant les informations/données disponibles avec celles issus des enquêtes de terrain.** Elle s'appuiera sur les acteurs de la protection de l'enfance avec qui elle collabore (à expliciter dans l'offre technique), et sera mise en relation, par le chargé de projet d'AMANE, avec les associations bénéficiaires des interventions d'AMANE.

⁶ End child prostitution, child pornography and trafficking of children for sexual purposes.

⁷ Cadre de référence fourni par la Déclaration et le Programme d'action adoptés à l'issue du Congrès de Stockholm ainsi que par les Déclaration et appel à l'action qui ont suivi (Yokohama, 2001 ; Rio, 2008).



Financé par
l'Union européenne



L'étude devra combiner à la fois la méthode quantitative et qualitative. Elle impliquera quatre phases principales :

Phase 1 : La collecte et l'analyse des données secondaires aux niveau des deux régions et au niveau national.

Cette phase permettra de faire l'état des lieux des informations déjà disponibles dans la littérature sur la protection de l'enfant en général et la problématique des violences, dont les violences sexuelles à l'encontre des enfants en particulier. Elle comprendra la collecte des :

- Rapports et études disponibles au Maroc.
- Statistiques et données disponibles au sein des départements concernés (Justice, Intérieur, Gendarmerie, Santé, Entraide nationale, ministères de la jeunesse, HCP, ...).
- Statistiques et données disponibles au sein des instances et structures de prise en charge (Unités de protection de l'Enfance, cellules d'accueil dans les hôpitaux et les tribunaux, cellules d'écoute...).
- Statistiques et données disponibles au sein des associations référençant ce type de cas et de l'ONDE⁸.
- Articles de presse locale et nationale.

Phase 2 : La collecte et l'analyse de données primaires et d'informations empiriques sur le terrain.

Des enquêtes de terrain seront réalisées auprès d'un **échantillon** d'enfants, parents et d'acteurs associatifs et étatiques. L'échantillonnage est à détailler dans l'offre technique.

La collecte d'informations se fera à travers des questionnaires, des entretiens et des focus group. Si l'équipe de recherche a déjà réalisé ce type de travail, il lui est vivement recommandé de fournir des exemples de questionnaires dans son offre.

Phase 3 : La rédaction.

Une fois la collecte et l'analyse des données secondaires et primaires, suite à la réalisation de toutes les étapes du travail d'analyse et le travail de terrain, l'équipe de recherche procédera à la rédaction de la première version de l'étude qui sera ensuite validée par le comité de pilotage d'AMANE.

Phase 4 : La restitution et la validation des résultats de l'étude avec AMANE, puis les acteurs institutionnels et associatifs concernés.

Une fois l'étude pré-validée par AMANE, l'équipe de recherche organisera un atelier qui permettra de restituer les résultats et de compléter le contenu de l'étude. La validation finale de l'étude relève de la responsabilité d'AMANE.

VII. Durée et livrables :

L'ensemble des activités devra intervenir au maximum endéans 12 mois à compter de la date de signature du contrat.

L'équipe de recherche est appelée à livrer les documents suivants dont la validation par AMANE sera un préalable indispensable pour la poursuite de la collaboration :

Livrable 1 : Note technique méthodologique de la consultation (Objectifs spécifiques, méthodologie de réalisation, chronogramme de la mission) en français.

Livrable 2 : Liste des documents à analyser.

⁸ Observatoire National des Droits de l'Enfant.



Financé par
l'Union européenne



Livrable 3 : Liste des personnes à consulter.

Livrable 4 : Plan provisoire de l'étude en français.

Livrable 5 : Outils de travail pour la réalisation des enquêtes terrain en français et en arabe.

Livrable 6 : Plan final de l'étude en français.

Livrable 7 : Etude provisoire en français auquel seront annexés la liste des documents consultés, la liste des structures et acteurs identifiés/contactés ainsi que leurs coordonnées, les questionnaires, les guides d'entretien et les guides d'animation des focus group.

Livrable 8 : Note de cadrage de l'atelier de restitution et de validation des résultats de l'étude en français. Cette note devra faire ressortir les questions auxquelles l'atelier devra répondre et la méthodologie de travail.

Livrable 9 : L'étude finale.

Nb. : la mise en page de l'étude sera assurée par AMANE qui aura recours à un prestataire externe.

Livrable 10 : Résumé de l'étude.

Livrable 11 : Présentation synthétique des principaux résultats et recommandations de l'étude en français.

VIII. Missions et profil de l'équipe de recherche et du commanditaire :

1. Missions du comité de pilotage AMANE :

Le comité de pilotage de l'étude est constitué de l'équipe AMANE : La responsable de programme, la directrice de l'association, la responsable de renforcement des capacités et le chargé de projets.

Le comité de pilotage aura pour responsabilités :

- D'assurer un accompagnement administratif à l'équipe de recherche menant l'étude.
- De faciliter les contacts à l'équipe de recherche en leur donnant accès au répertoire et bases de données de l'association
- De transmettre à l'équipe de recherche toute la documentation disponible.
- De mettre en relation l'équipe de recherche avec les associations de protection de l'enfance de Khémisset, Meknès et des institutions en particulier des Ministères de la Santé, de la Famille, de la Justice, Public et de l'Éducation Nationale (dans la mesure du possible)
- De veiller à ce que la réalisation de l'étude se fasse dans les délais requis conformément aux clauses du contrat et en adéquation avec les champs et les objectifs de l'étude.

2. Missions de l'équipe de recherche :

L'équipe sélectionnée aura pour missions principales de :

Phase 1 :

- Affiner la méthodologie de travail qu'il a présentée dans l'offre technique en tenant compte des objectifs définis, des résultats recherchés, des moyens disponibles et de la rigueur requise pour ce type d'exercice.
- Sur base du chronogramme indicatif de l'offre technique, développer un chronogramme précis et détaillé de la réalisation de toutes les étapes de l'étude.
- Collecter et analyser les documents pertinents relatifs à la protection de l'enfance et à la problématique des violences sexuelles en particulier, en étroite référence avec les documents et textes internationaux.
- Proposer une structure de l'étude finale attendue.



Financé par
l'Union européenne



- Déterminer, sur la base d'un argumentaire, les localités pour la collecte des informations empiriques sur le terrain.
- Déterminer la méthodologie de collecte des informations et préparer un plan de réalisation de l'enquête de terrain.
- Préparer les outils de collecte de données empiriques de l'étude.

La validation de la phase 1 par AMANE est un préalable pour entamer l'étape 2.

Phase 2 :

- Préparer et mener entièrement les opérations de collecte de données.
- Préparer et réaliser les opérations de saisie, de traitement statistique et d'analyse des données collectées.

Phase 3 :

- Rédiger l'étude provisoire.

La validation de la phase 3 par AMANE est un préalable pour entamer l'étape 4.

Phase 4 :

- Animer un atelier de partage des résultats de l'étude avec le comité de pilotage pour validation en impliquant les différentes parties-prenantes lors de la phase du travail empirique
- Intégrer les commentaires d'AMANE et des partenaires.
- Rédiger l'étude finale.

3. Profils souhaités des membres de l'équipe de recherche :

- Expérience avérée d'au moins 5 ans dans la conduite d'études du même type y compris la réalisation d'enquêtes et l'animation des focus groupes.
- Formation universitaire BAC+4 minimum dans un domaine en relation avec le sujet de l'étude (droits humains, droit, sciences sociales, etc.).
- Solide connaissance du secteur de la protection de l'enfance au Maroc et de son cadre légal, juridique et réglementaire, des principes de la Convention relative aux Droits de l'Enfant.
- Expérience démontrée de la capacité de mobilisation d'un réseau d'acteurs pour faciliter l'accès aux données.
- Connaissances confirmées par rapport à la problématique des violences sexuelles.
- Très bonne capacité de communication avec les différentes cibles y compris des enfants.
- Capacité dans la facilitation et l'animation d'ateliers.
- Excellentes capacités rédactionnelles et de synthèse en français.
- Avoir une bonne maîtrise du français et de l'arabe à l'oral et à l'écrit.
- Posséder une parfaite maîtrise de l'outil informatique nécessaire à la réalisation de la mission.

Les candidatures proposant une équipe pluridisciplinaire sont encouragées.

Les candidatures des centres de recherches universitaires sont encouragées.

IX. Considérations éthiques :

Par ailleurs, l'équipe de recherche devra impérativement tenir compte des considérations d'ordre éthique ci-dessous, notamment lors de la conduite des focus groups et des ateliers de concertation avec les enfants :



Financé par
l'Union européenne



- La participation des enfants doit être volontaire.
- Les participants doivent être informés de l'objet de l'étude dans un langage accessible et leur poser explicitement la question s'ils désirent participer ou non⁹.
- Seuls les enfants de plus de 10 ans – capables d'analyser leur environnement et de produire un discours construit – seront retenus. Les avis des plus jeunes seront représentés à travers les parents ou tuteurs légaux.
- La confidentialité et l'anonymat des réponses sont respectés.
- Les résultats du processus de consultation avec les enfants sont suffisamment étayés dans le rapport et seront utilisés de manière éthique.
- Les parties prenantes participant aux activités de la consultation sont respectées et protégées et ne souffriront d'aucun préjudice suite à leur participation.
- Les documents produits dans le cadre de cette mission seront utilisés par l'équipe sélectionnée exclusivement pour mener l'étude.

X. Honoraires :

Le montant total de la prestation doit inclure le montant global du coût de l'assistance technique en TTC comprenant les honoraires de l'équipe de recherche, les déplacements, les coûts de logement et de restauration de l'équipe de recherche si besoin. Le prestataire doit être en mesure de fournir une facture (avec Identifiant Fiscal, TVA, patente...).

XI. Candidature :

1. Éléments constitutifs du dossier de candidature :

Afin de sélectionner l'équipe de recherche adéquate aux exigences de la prestation, nous sollicitons de bien vouloir nous envoyer dans un premier lieu :

- Les CV des membres de l'équipe de recherche intéressée, et leurs références accompagnées des attestations de travail et/ou de formations correspondantes ;
- La proposition technique ;
- Une description financière détaillée sur la prestation, prix unitaire, prix total de la prestation (TTC) et comprenant tous les frais de déplacement (si besoin) ;
- Un dossier administratif de l'équipe de recherche/ membres comprenant entre autres une note de présentation des compétences et des références de la structure candidate, le Numéro d'Identification Fiscale.

L'offre technique comportera plus précisément :

- La démarche méthodologique avec présentation claire et précise de l'approche adoptée pour la réalisation de l'étude ainsi qu'une description des outils de travail et d'investigation proposés pour chaque phase. Il est également nécessaire d'y intégrer une note reflétant la compréhension personnalisée du soumissionnaire et non pas une reprise des TDRs de l'étude.
- Le planning des activités. La chronologie et la durée des activités proposées devront être calculées par le soumissionnaire et respecter le délai imparti pour la réalisation de l'étude.

⁹ Suivre le processus de consentement établi par le CDC. Centers for Disease Control and Prevention. *Critical Elements of Interviewer Training for Engaging Children and Adolescents in Global Violence Research: Best Practices and Lessons Learned from the Violence Against Children Survey*. Atlanta, GA: National Center for Injury Prevention and Control, Centers for Disease Control and Prevention, 2017



Financé par
l'Union européenne



- Les CV des membres de l'équipe mobilisés. Le CV devra notamment préciser l'expérience professionnelle et les prestations similaires qui auront été menées.

L'équipe de recherche est invitée à annexer à son offre technique tous travaux réalisés qui attesteraient des compétences et connaissances requises pour cette mission.

2. Dépôt des dossiers de candidature

Le dossier de candidature est à envoyer à l'adresse suivante : a.moumouch@amanemena.org mettant en copie l'adresse : assoamane1@gmail.com

En indiquant comme objet de l'e-mail : **Consultation Etude VSE**

Date limite d'envoi des candidatures : 15 Octobre 2023

Pour toute autre information complémentaire veuillez contacter : Abderrahmane MOUMOUCHE – Chargé de projets (a.moumouch@amanemena.org / +212667756857)

Seul.e.s les candidat.e.s préselectionné.e.s seront contacté.e.s.

AMANE ne tolère aucun comportement qui contreviendrait aux droits des enfants et à leur intégrité. Le/la candidat.e retenu.e devra se conformer à la politique d'AMANE en matière de protection de l'enfance et de lutte contre toutes formes de violences faites aux enfants, notamment sexuelles. L'association procédera également à la vérification des antécédents professionnels et du casier judiciaire de la personne retenue avant de confirmer son engagement pour la réalisation de la prestation.



Financé par
l'Union européenne



Association Meilleur Avenir pour Nos Enfants **AMANE**

3, rue Larache -10010 – Hassan, Rabat

Tél. : (+212) 537 70 80 03 | Email : contact@amanemena.org

Site web : www.amanemena.org | Facebook : Association Amane Officiel

Instagram : @Associationamane | LinkedIn : Association Amane

www.amaneprentissage.org : Formations gratuites en ligne sur les violences faites aux enfants et la protection de l'enfance.

www.ej.amaneprentissage.org : Informations ludiques pour les 9-15 ans sur le corps, l'intimité et comment réagir face aux violences.

